

LES PRIORITÉS

DU MONDE ÉCONOMIQUE

EN BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

2
0
2
1



SOMMAIRE

EDITO DU PRESIDENT	5
---------------------------------	---

ETAT DES LIEUX

▪ Données générales	8
▪ Démographie	9
▪ Produit intérieur brut.....	10
▪ Entreprises	11
▪ Emploi	12
▪ Chômage	13
▪ Exportations	14

LA CRISE ET LA RELANCE

EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	15
---	----

LES ENJEUX

▪ Introduction	20
▪ Développement économique	21
▪ Emploi et formation	22
▪ Infrastructures	23
▪ Recherche et innovation	24
▪ Tourisme	25

LES PRIORITÉS DU MONDE ÉCONOMIQUE DE LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

▪ Attractivité	28
▪ Développement économique	30
▪ Emploi et formation	32
▪ Infrastructures	34
▪ Recherche et innovation	36

LES BRANCHES ET ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES AYANT CONTRIBUÉ AU PROJET

- CNPA - Conseil National des Professions de l'Automobile
- CRCC - Chambre Régionale des Commissaires aux Comptes
- FFB Bourgogne-Franche-Comté - Fédération Française du Bâtiment de Bourgogne-Franche-Comté
- FNTR - Fédération nationale des Transports Routiers
- FNTV - Fédération nationale des Transports de Voyageurs
- France Chimie Bourgogne-Franche-Comté
- FRTP - Fédération Régionale des Travaux Publics
- Les acteurs de la Compétence - Fédération de la Formation Professionnelle
- Ordre des Experts-Comptables de Bourgogne Franche Comté
- Polyvia Bourgogne-Franche-Comté
- Prism'Emploi - Professionnels du recrutement et de l'intérim
- Syntec - Métiers du Numérique, de l'Ingénierie, du Conseil, de l'Evènement et de la Formation Professionnelle
- UIMM - Union des Industries et Métiers de la Métallurgie
- UNICEM - Union Nationale des Industries de Carrières et des Matériaux de construction
- MEDEF Côte d'Or
- MEDEF Nièvre
- MEDEF Saône-et-Loire
- MEDEF Territoires Francs Comtois
- MEDEF Yonne

Remerciement à la commission économie du MEDEF Bourgogne-Franche-Comté qui a réalisé ce document, accompagnée de Patrice BOUILLOT de la Plume et le Micro et Patrick Lebas de PLC.



ÉDITO DE JEAN-PHILIPPE RICHARD

Président du MEDEF Bourgogne-Franche-Comté

En 2015, la loi NOTRe redessina la carte de France des Régions et renforçait leur rôle en matière de développement économique.

Cette réforme avait un but simple : clarifier les compétences des différents échelons territoriaux et faire des territoires les moteurs du redressement économique du pays. Les élus devaient alors relever le défi d'unir la Bourgogne et la Franche-Comté.

Nous, représentants du monde économique, avons à cœur que la fusion des Régions se traduise par une rationalisation des dépenses de fonctionnement au profit de l'investissement et nous entendions participer pleinement à la réussite du territoire, à notre place, en concourant à l'élaboration et l'accompagnement des projets qui engageraient l'avenir de notre région.

Coup de tonnerre en mars 2020 ! La Covid rebat les cartes et dès lors, un seul objectif s'impose : gérer la crise sanitaire et éviter coûte que coûte, l'effondrement économique.

La Région Bourgogne-Franche-Comté, parmi les plus petites régions de France par son PIB sera la première à soutenir massivement son économie en injectant dès le mois d'avril 2020, 84 millions d'euros à travers un plan d'urgence. Dans les mois qui suivront, la Région Bourgogne-Franche-Comté, aux côtés de l'Etat et avec les acteurs économiques, mobilisera les moyens nécessaires pour soutenir nos entreprises.

Cette situation inédite aura permis aux acteurs du territoire d'agir ensemble avec efficacité et pragmatisme pour l'économie et sans doute



d'accélérer le rapprochement des ex Bourgogne et Franche-Comté.

La période que nous traversons laisse entrevoir un changement de références et les codes d'hier ne seront plus ceux de demain. Considérons cela comme

une formidable opportunité pour notre région ! Ses caractéristiques géographiques et culturelles constituent un atout majeur face à l'exode des citadins des grandes concentrations urbaines à la recherche d'une nouvelle qualité de vie.

Plus que jamais, la Région Bourgogne-Franche-Comté doit accélérer le développement de nos infrastructures de transport et de communication, intensifier l'excellence de nos filières et de nos formations, favoriser la croissance de nos entreprises pour proposer un territoire synonyme d'avenir.

La page que devra écrire la Gouvernance Régionale de demain est blanche mais l'exercice se promet d'être exaltant. C'est dans cette perspective et ce contexte singulier que nous avons souhaité apporter nos contributions en dressant les constats, en identifiant les principaux défis à relever et en partageant nos propositions pour faire gagner le territoire.

Ce livret a pour objectif d'échanger avec les candidats et élus et d'orienter leurs futures décisions.

Une chose est certaine, les élus pourront de nouveau compter sur les chefs d'entreprise dont la résilience n'a d'égale que la détermination.

ÉTAT DES LIEUX

DE LA RÉGION

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

- # 8 - Données générales
- # 9 - Démographie
- # 10 - Produit intérieur brut
- # 11 - Entreprises
- # 12 - Emploi
- # 13 - Chômage
- # 14 - Exportations



Données générales

La Bourgogne-Franche-Comté est d'abord vaste : s'étendant sur 47.784 kilomètres carrés, elle est la 5^e plus grande région française.

Elle bénéficie d'un environnement préservé et valorisé. Entre autres, 11 % de son territoire est situé dans l'un des 3 parcs naturels régionaux du territoire (Ballon des Vosges, Haut-Jura, Morvan), auxquels il faut ajouter le parc national des forêts, créé fin 2019.

Territoire historique de passage, la région est dotée d'un bon réseau d'infrastructures de transport qui, toutefois, n'empêche pas l'enclavement de certains secteurs (Morvan, Nièvre, Haute-Saône, Haut-Jura, Châtillonnais).

Grâce à sa riche histoire, elle hérite d'un patrimoine reconnu. Huit sites sont inscrits au Patrimoine mondial de l'Unesco.

La Bourgogne-Franche-Comté est soumise à l'influence des puissants bassins économiques alentours, qui exercent une véritable force centrifuge sur les franges de la région.

En 2018, 60.000 habitants de la région la quittaient tous les jours pour aller travailler ailleurs. Plus de la moitié de ces « navetteurs », habitant principalement dans le Haut-Jura ou la région de Belfort, sont employés en Suisse – leur nombre était évalué à 37.500 par l'Insee en 2019. Près de 10.000 habitants de la région sénonaise travaillent en Île-de-France. Et environ 5.500 résidents du secteur de Mâcon travaillent dans la région lyonnaise.

CHIFFRES CLÉS

8 départements

3.831 communes

113 EPCI dont 1 métropole, 2 communautés urbaines, 11 communautés d'agglomération, 99 communautés de communes

3 gares TGV, 14 dessertes TGV au total
868 kilomètres d'autoroute

1.000 kilomètres de canaux

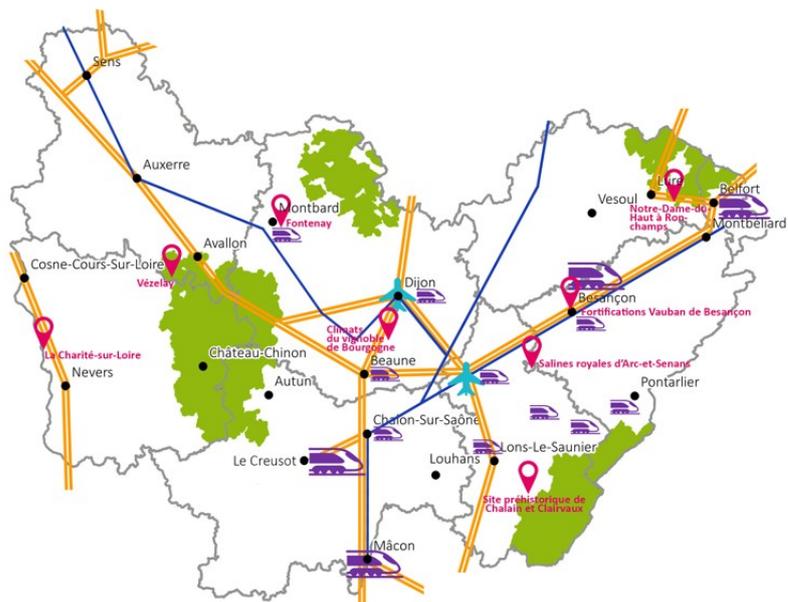
1.951 kilomètres de lignes TER

Surface agricole utile (SAU) :

2,57 millions d'hectares soit 53 % de la superficie régionale

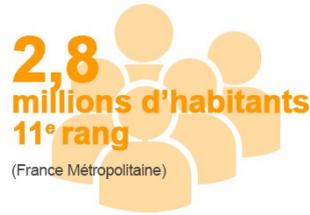
Un vignoble mondialement connu :

29.395 hectares (4 % du vignoble français), 1,4 millions d'hectolitres et 186,5 millions de bouteilles en moyenne par an.





Démographie



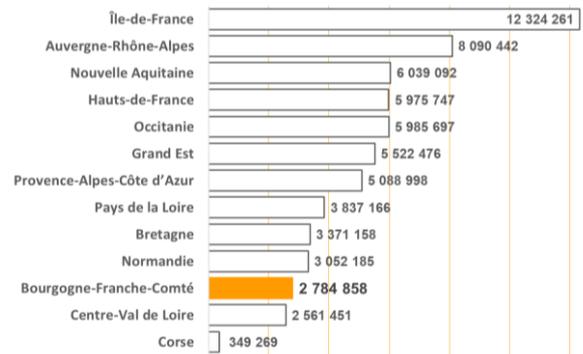
La Bourgogne-Franche-Comté est la 3^e région française la moins peuplée de France.

À 58 habitants par kilomètre carré, elle est la région la moins dense de France (après la Corse).

Avec environ 255.000 habitants, la capitale, Dijon, est la plus petite capitale régionale française (après Ajaccio).

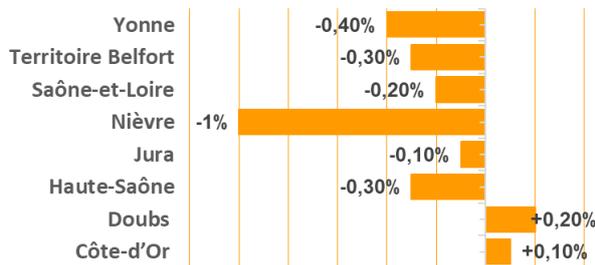
POPULATION ESTIMÉE AU 1^{ER} JANVIER 2021

France métropolitaine - nombre d'habitants (source INSEE)



ÉVOLUTION ANNUELLE MOYENNE DE LA POPULATION ENTRE 2012 ET 2020

(source INSEE)

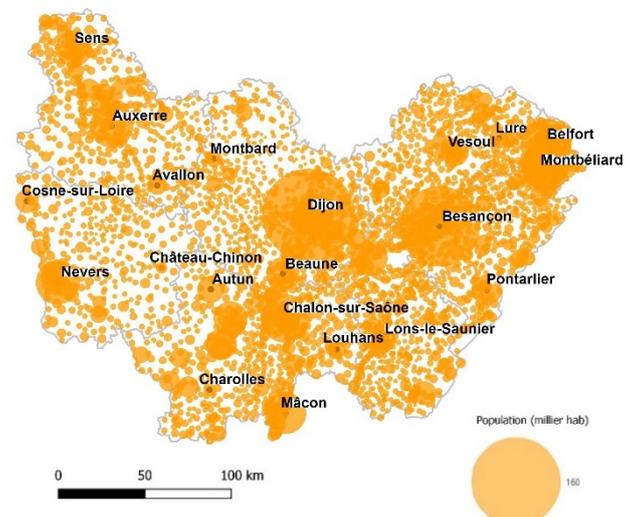


Elle est l'une des trois seules régions françaises dont la population a décliné entre 2012 et 2020 (-0,2 %). Seuls deux départements – ceux abritant les deux plus grandes agglomérations – voient leur population augmenter, mais de manière modérée.

La population régionale est inégalement répartie sur le territoire, concentrée dans deux secteurs principaux : l'arc Mâcon - Dijon - Belfort, correspondant à la zone géographique présentant le plus fort dynamisme économique, et le nord de l'Yonne, qui bénéficie de la proximité de l'Île-de-France.

LOCALISATION DE LA POPULATION EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

(source INSEE)





Le produit intérieur brut

78,4€
milliards d'euros
11^e rang

(France Métropolitaine)

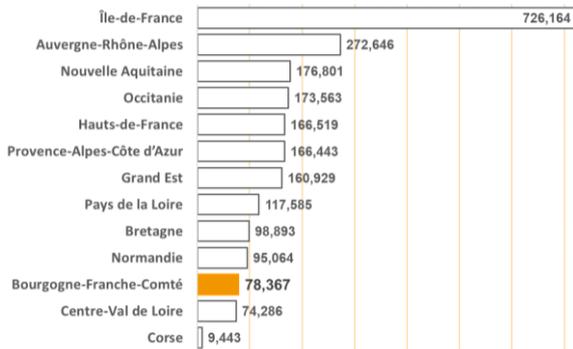
Avec un produit intérieur brut (PIB) de 78,4 milliards d'euros en 2018, la Bourgogne-Franche-Comté se situe dans le bas du classement des régions métropolitaines, devant le Centre-Val de Loire et la Corse.

La Bourgogne Franche-Comté contribue faiblement à la création de la richesse nationale.

Au regard du PIB par habitant, la région se classe également dans les derniers rangs, conséquence d'une présence plus importante de retraités. Une industrie de main-d'œuvre explique en partie sa dernière place pour le PIB par emploi.

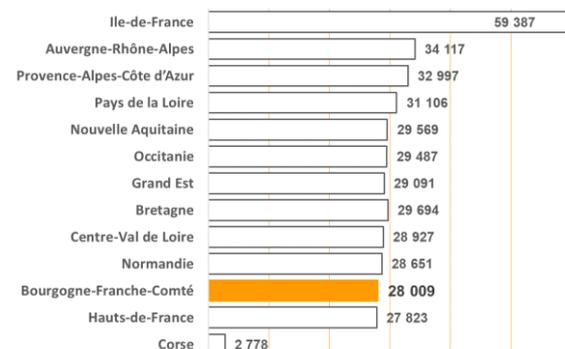
PRODUIT INTÉRIEUR BRUT EN 2018 EN MILLIARD D'EUROS

France métropolitaine (source INSEE)



PIB EN EUROS PAR HABITANT ET PAR RÉGION EN 2018

France métropolitaine (source INSEE)





Les entreprises

171 000
salariés dans l'industrie
9^e rang
(France Métropolitaine)

On recense 188 161 établissements en Bourgogne-Franche-Comté.

L'industrie représente plus de 17 000 établissements et près de 171 000 salariés en Bourgogne-Franche-Comté, ce qui en fait la 9^e région en termes de poids de l'industrie dans l'emploi privé.

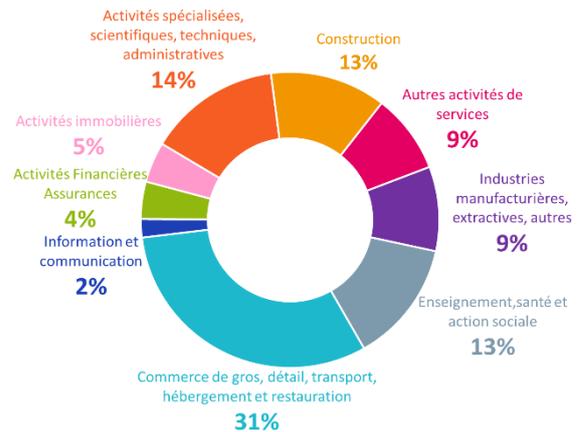
L'artisanat compte 55.711 entreprises et 87.000 emplois. Il est composé pour 39 % d'entreprises du bâtiment, pour 31 % de métiers de service, pour 18 % d'entreprises du secteur de la fabrication et enfin d'entreprises alimentaires pour 12 %.

22.560 entreprises ont été créées en Bourgogne-Franche-Comté en 2019. Pendant les dix dernières années, c'est la seconde fois que le nombre d'entreprises créées dépasse les 20.000 unités. Une progression de près de 20 % par rapport à 2018, supérieure de près de 2 points à celle constatée au niveau national.

Le nombre de créations augmente dans tous les départements de la région, notamment dans le Territoire de Belfort, un tiers de plus comparé à 2018, et en Côte-d'Or, avec + 23 %, soit 1.000 créations d'entreprises de plus que l'année précédente. 47 % des créations d'entreprise sont des microentreprises en Bourgogne-Franche-Comté : près de 10.600 micro-entreprises ont été immatriculées en 2019, soit un tiers de plus que l'année précédente (+ 25 % comparé au niveau national).

NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ AU 31 / 12 / 2018

(source INSEE)



CREATIONS D'ENTREPRISES PAR SECTEUR D'ACTIVITE EN 2019

	Entreprises		dont	
	Nombre	%	Nombre	%
Ensemble	22 557	100	17 253	76,5
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	1 508	6,7	1 201	79,6
Construction	2 516	11,2	1 730	68,8
Commerce de gros et de détail, transport, hébergement et restauration	6 988	31,0	5 188	74,2
Information et communication	797	3,5	628	78,8
Activités financières et d'assurance	477	2,1	132	27,7
Activités immobilières	994	4,4	552	55,5
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	4 015	17,8	3 045	75,8
Enseignement, santé humaine et action sociale	2 503	11,1	2 284	91,3
Autres activités de services	2 759	12,2	2 493	90,4

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene) en géographie au 01/01/2020

En 2019, les redressements et liquidations judiciaires touchent environ 1.900 entreprises en Bourgogne-Franche-Comté, un nombre stable (- 5,2 % par rapport au niveau national).



L'emploi

1,1
millions d'emplois
11^e rang
(France Métropolitaine)

En 2018, la Bourgogne-Franche-Comté comptait près de 1,1 million d'emplois. L'industrie représente 16 % des emplois, soit le ratio le plus élevé de France à égalité avec les Pays de la Loire. Dans le Jura et la Haute-Saône, le poids du secteur industriel est particulièrement important.

Vingt-et-une zones d'emploi ont été identifiées en Bourgogne-Franche-Comté. Les trois zones les plus dynamiques – Dijon, Besançon et Belfort – représentent à elles seules 34 % de l'emploi régional. Dans chacune de ces zones d'emploi, si l'agriculture et l'industrie sont généralement surreprésentées par rapport au national, aucun secteur d'activité ne domine nettement les autres, signe d'une diversité économique qui contribue à amortir les chocs conjoncturels.

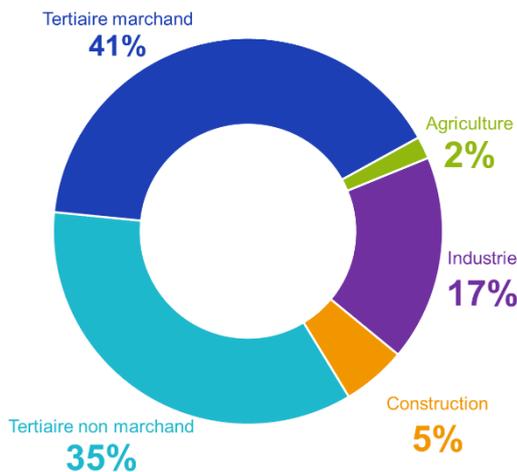
LES ZONES D'EMPLOI EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

(source INSEE)



EMPLOI SALARIÉ EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

(4^{ème} trimestre 2020 - Sources INSEE-DARES-ACOSS URSSAF)



Les activités dites de proximité représentent 61% de l'emploi total, avec plus de 650.000 emplois. D'autres activités, fragilisées depuis la crise économique de 2008, résistent tant bien que mal grâce à la demande locale (19 % de l'emploi total).

Enfin, 20 % de l'emploi régional dépend en grande partie de la demande extérieure – il s'agit principalement des emplois industriels.

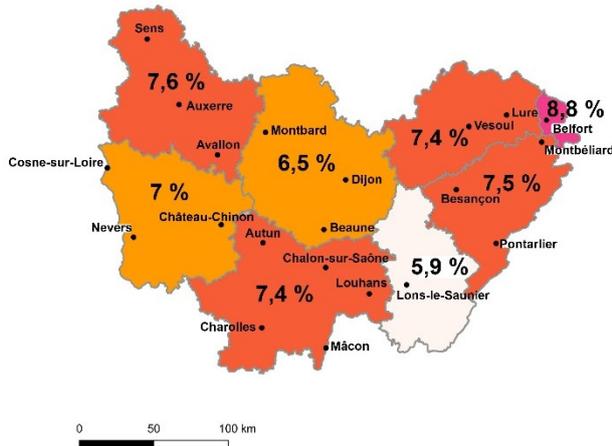


Le chômage

7,4 %
taux de chômage fin 2019
4^e rang
(France Métropolitaine)

LE TAUX DE CHÔMAGE EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

(4^{ème} trimestre 2019 - source INSEE)



Le taux de chômage dans la région était, fin 2019, au plus bas depuis fin 2008. La Bourgogne-Franche-Comté était alors la 4^e région de métropole la moins touchée par le chômage après la Bretagne, les Pays de la Loire et Auvergne-Rhône-Alpes. En 2019, le taux de chômage s'établissait à 7,4 % de la population active régionale, soit 1 point de moins que la moyenne nationale. Le Jura reste le département le plus épargné en 2019 et également parmi les moins touchés au niveau national, avec 5,9 %. À l'opposé, le Territoire de Belfort est le plus touché avec un taux de 8,8 %.

Avec un taux de 4,7 %, Beaune est la zone d'emploi la plus épargnée de la région. En revanche, la zone du Creusot-Montceau demeure la plus touchée avec 9,1 %.

En 2019, le chômage avait connu un net repli chez les 25-49 ans, la classe d'âge la plus nombreuse, avec 2,1 % de demandeurs d'emploi en moins par rapport à l'année précédente.

Pour la première fois depuis 2016, le nombre de demandeurs d'emploi de longue durée (inscrits depuis plus d'un an) était en recul, avec 1.860 inscrits de moins en un an (- 1,8 %). Ce repli est cependant moins marqué qu'au niveau national (- 2,6 %).

Cette baisse concernait 6 des 8 départements, avec des baisses significatives pour l'Yonne (- 5,3 %), la Nièvre (- 4,6 %) et la Côte-d'Or (- 4,3 %). À l'inverse, la hausse était minime pour le Doubs et le Jura.



Les exportations

+19 milliards d'euros
balance commerciale régionale
9^e rang
 (France Métropolitaine)

Avec un solde de 19,03 milliards d'euros, la région Bourgogne-Franche-Comté se classe au 9^e rang des régions françaises pour les exportations, soit 4,28 % des exportations nationales.

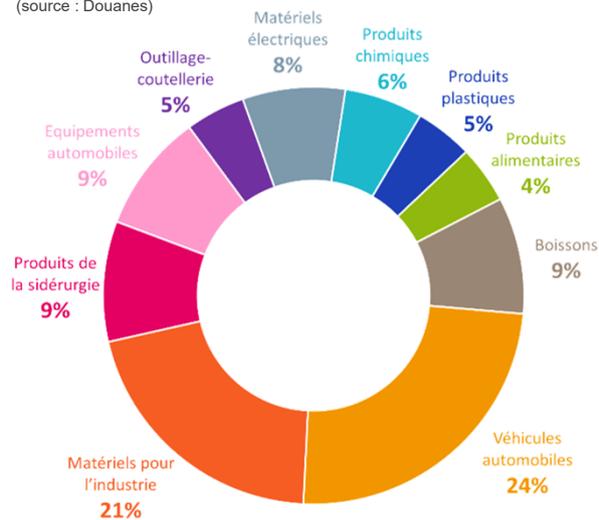
La Bourgogne-Franche-Comté affiche une balance commerciale excédentaire de 3,45 milliards d'euros derrière l'Occitanie et le Grand Est, ce qui la place au 3^e rang national.

Trois départements concentrent la majorité des exportations : la Côte-d'Or, le Doubs et la Saône-et-Loire, avec 65 % des entreprises exportatrices.

Les pays de l'Union européenne sont destinataires de 68% des exportations de la région.

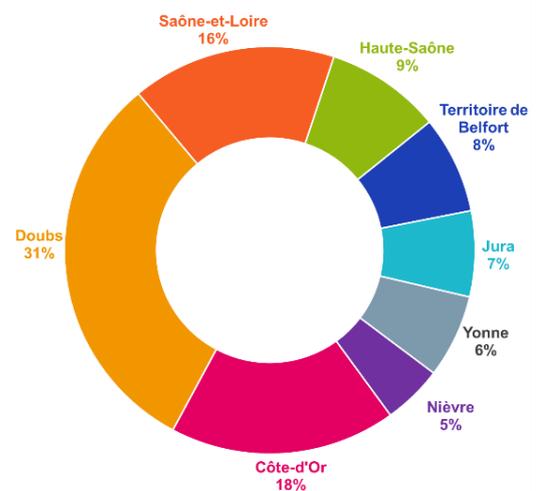
EXPORTATIONS - PART DU CHIFFRE D'AFFAIRES A L'EXPORT PAR SECTEUR EN %

(source : Douanes)



EXPORTATIONS DE LA REGION EN VALEUR

(source : INSEE 2020)



LA CRISE ET LA RELANCE

EN RÉGION

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



▪ L'économie de la Bourgogne-Franche-Comté était plutôt bien orientée en 2019.

Parmi les principaux indicateurs positifs relevés par l'Insee : le nombre d'emplois avait progressé de 0,1 %, le taux de chômage était au plus bas depuis 2008 à 7,2 % de la population active, inférieur au taux national (8,1 %), et le nombre de créations d'entreprise avait progressé de 20 % par rapport à 2018.

▪ Mais l'année 2020 a été marquée par un effondrement des principaux indicateurs.

L'activité a chuté de 32 % entre mi-mars et début mai (1^{er} confinement) ; la situation s'est ensuite redressée, mais la baisse sur l'année entière est évaluée à 12 %.

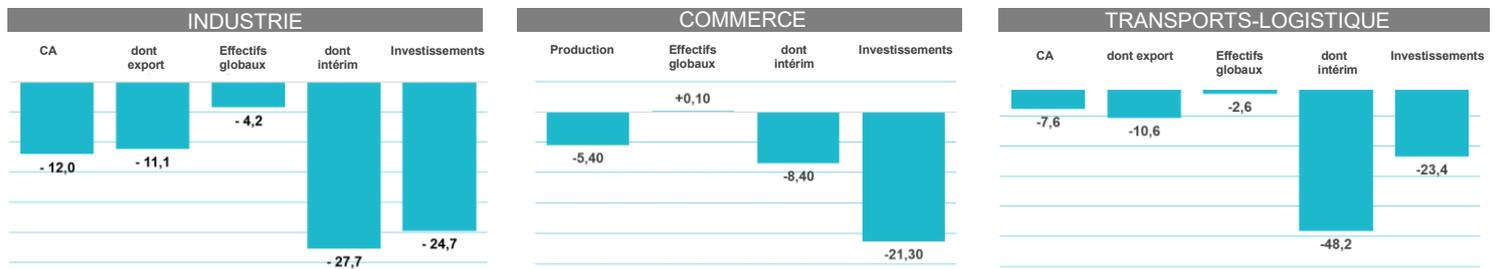
Pendant ce confinement, les services marchands ont perdu 36% de leur chiffre d'affaires, l'industrie 38 %, la construction 75 %.

Sur l'année entière, la baisse des investissements est estimée, selon les secteurs, entre 20 et 25 %.

31.220 emplois ont été perdus pendant le premier semestre.

L'activité partielle a concerné jusqu'à 59 % des salariés du privé.

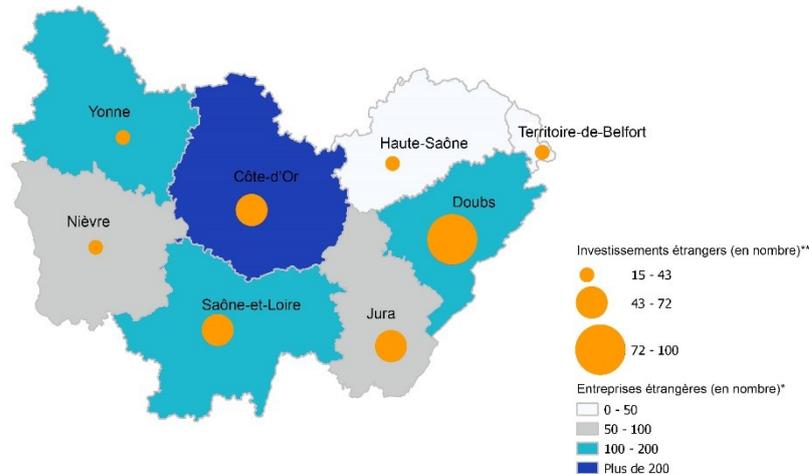
Le nombre de créations d'entreprise a chuté de 31 % (- 46 % dans le commerce, - 40 % dans les services, - 17 % dans l'industrie).



▪ Les acteurs économiques font toutefois preuve d'optimisme.

Les investissements internationaux n'ont pas cessé en 2020 : 91 projets concernant 1 459 emplois ont été accueillis, ce qui place la Bourgogne-Franche-Comté au 6^e rang des régions françaises sur ce sujet. Selon l'enquête menée en janvier 2021 par la Banque de France, les dirigeants d'entreprise se disent optimistes dans un contexte pourtant incertain : les chiffres d'affaires devraient augmenter de 4,6 %, l'emploi se stabiliser et les investissements bondir de 29,1 %.

INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS CRÉATEURS D'EMPLOIS RECENSÉS ENTRE 2014 ET 2020



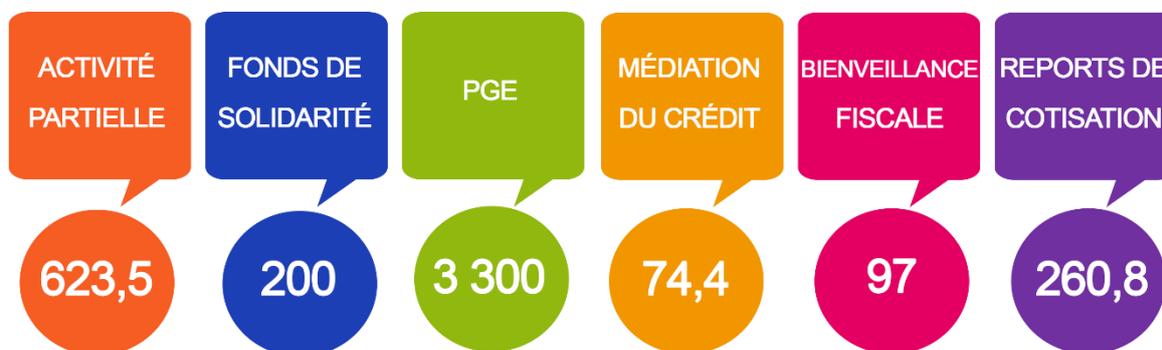
*Stock des entreprises étrangères (Orbis, 2021)
** Investissements étrangers créateurs d'emploi recensés entre 2014 et 2020 (Bilan France 2014-2020)



- D'autant que des dispositifs d'aide massive ont été déployés.

LES DIFFERENTS DISPOSITIFS MIS EN ŒUVRE :		
PLAN D'URGENCE RÉGION BFC 84 M€	PLAN D'ACCÉLÉRATION RÉGIONAL DE 102 MESURES 435 M€ 105 M€ <small>Europe</small>	PLAN D'ACCÉLÉRATION RÉGIONAL, DANS LE CADRE DU CONTRAT DE PLAN 1,25 Mds€ <small>Région BFC + Etat</small>
PLAN DE RELANCE DE L'ÉTAT 4 Mds€	PLAN D'URGENCE AUTRES COLLECTIVITÉS <small>départements, communes, EPCI ...</small>	SOUTIEN DE BPI FRANCE 719 M€ <small>mobilisés en BFC, permettant de mobiliser 1,8 Md€ de financements publics</small>

LES MESURES D'URGENCE DE L'ÉTAT EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ EN 2020
(DU 15 MARS AU 25 NOVEMBRE, EN MILLIONS D'EUROS) :



Le programme « Territoires d'industrie » lancé en novembre 2018, doté, dans le cadre de France Relance, d'un fonds de soutien à l'investissement industriel de 150 millions d'euros, concerne 59 entreprises de Bourgogne-Franche-Comté, qui bénéficieront d'un soutien de 29 millions d'euros pour un total d'investissement de 192 millions d'euros.

FONDS DE SOUTIEN À L'AUTOMOBILE
50 projets pour un total d'investissement de 257 M€ dont 38,8 M€ de subvention État

AÉRONAUTIQUE
13 projets pour un total d'investissement de 22,6 M€ dont 10,3 M€ de subvention État

NUCLÉAIRE
3 projets pour un total d'investissement de 3,7 M€ dont 1,67 M€ de subvention État

RÉSILIENCE ET RELOCALISATION DES SECTEURS CRITIQUES
13 projets pour un total d'investissement de 84,1 M€ dont 15,1 M€ de subvention État

FONDS D'ACCÉLÉRATION DE L'INVESTISSEMENT INDUSTRIEL DANS LES TERRITOIRES
59 projets pour un total d'investissement de 191,8 M€ dont 29,2 M€ de subvention État

LES ENJEUX

DE LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

- # 20 - Introduction
- # 21 - Développement économique
- # 22 - Emploi et formation
- # 23 - Infrastructures
- # 24 - Recherche et innovation
- # 25 - Tourisme



Introduction

Un enjeu majeur pour la Bourgogne-Franche-Comté : son attractivité

La fusion des régions, imposée par la loi NOTRe de 2015, avait pour objectif de créer des régions assez fortes pour se positionner économiquement face à leurs homologues européennes, notamment allemandes, espagnoles ou italiennes. Force est de constater que la fusion de la Bourgogne et de la Franche-Comté n'a pas encore abouti, malgré les atouts de ce vaste territoire, à l'objectif escompté.

Entourée par des bassins économiques plus puissants, la Bourgogne-Franche-Comté continue d'être soumise, à ses frontières, par des forces centrifuges qui s'exercent au bénéfice de l'Île-de-France, de la Suisse, du bassin lyonnais et, dans une moindre mesure, de l'Alsace.

Sa configuration économique, en particulier le poids de l'industrie, fait sa fragilité. Mais, a contrario, elle dispose d'atouts liés notamment au fait qu'elle dispose de grands espaces et

offre une qualité de vie qui feront peut-être la différence dans le « monde d'après ».

La question posée à ce jour est donc bien celle de l'attractivité du territoire, qui repose sur une large diversité d'indicateurs, dont ceux-là qui relèvent de la compétence de la Région : infrastructures et aménagement du territoire, formation et emploi, soutien aux filières, à la recherche et à l'innovation, offre touristique. Pour les autres sujets, la Région intervient souvent en appui des collectivités locales.

Cheffe de file du développement économique, la Région est donc en première ligne pour doper l'attractivité du territoire en suscitant, en coordonnant ou en cofinçant les actions utiles à la création et au déploiement des entreprises, avec une vision à 360°. Et cela en faisant fi des querelles locales et des méfiances qui subsistent éventuellement entre les départements ou les villes.

SAISIR LES OPPORTUNITÉS

La Région contribue à mobiliser des fonds au profit du développement économique, à deux titres au moins :

- Elle motive les acteurs à participer aux appels à projets divers (Territoires d'industrie ou Territoires d'innovation par exemple) ;
- Elle est également à la manœuvre pour déployer les fonds européens (500 millions d'euros pour 2021-2027 au titre du Feder et du FSE+).

Ce sont des opportunités pour les entreprises.

De quelle manière celles-ci peuvent-elles les saisir et avec quel accompagnement ?



Développement économique

Comment préserver le tissu industriel de la région ?

Le fait d'être la première Région industrielle de France au regard de la part de l'industrie dans le PIB régional constitue-t-il une force ou une faiblesse pour la Bourgogne-Franche-Comté ?

L'on sait à quel point l'industrie est essentielle pour des bassins comme Belfort-Montbéliard, Le Creusot-Montceau, Chalon-sur-Saône ou Montbard. En cas de crise, l'impact est direct sur l'activité et l'emploi, comme on l'a constaté en 2020 ; mais la résilience et l'adaptation permettent ensuite un rebond immédiat.

D'autre part, la diversité du tissu industriel régional, avec une répartition des emplois entre la métallurgie, les matériels de transport, l'agroalimentaire, la plasturgie, la santé et les

microtechniques, est rassurante sur la capacité de la région à mieux résister.

Mais l'industrie doit aujourd'hui anticiper les mutations annoncées, en engageant au plus vite sa transition numérique et environnementale.

Dans ce contexte, l'investissement dans les énergies du futur, en particulier l'hydrogène, est stratégique - avec d'importants centres de recherche à Belfort et des déploiements prévus de cette nouvelle énergie à Auxerre ou à Dijon...

D'autre part, l'industrie 4.0 constitue un enjeu majeur, sur lequel se positionnent des acteurs comme L'Usinerie (Nicéphore Cité) à Chalon-sur-Saône.

SOUTENIR LES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ

La crise qui a débuté en 2020 va placer de nombreuses entreprises dans des situations difficiles pendant plusieurs années. Beaucoup se retrouvent endettées, ayant eu recours au PGE.

La Région ne pourra, au titre de son rôle de cheffe de file du développement économique, éluder cet enjeu de l'accompagnement au long cours des entreprises.

De quelle manière envisage-t-elle cet appui ?

Comment peut-elle faire en sorte que le plan de relance profite bel et bien aux entreprises qui en ont besoin sur l'ensemble du territoire ?



Emploi et formation

Favoriser le retour à l'emploi en musclant la formation

La Région Bourgogne-Franche-Comté a consacré 175,2 millions d'euros à la formation professionnelle en 2020 (+ 19 % par rapport à 2019). Elle fait de la formation un axe fort de sa politique et s'est donnée des moyens en finançant des formations variées, en créant des liens avec le milieu professionnel, en particulier les entreprises, et en individualisant les parcours de formation grâce au service public de la formation professionnelle (SPRF), qui coordonne tous les acteurs de terrain en contact avec les demandeurs d'emploi (Pôle emploi, Missions locales, Cap emploi...).

En Bourgogne-Franche-Comté, trois secteurs sont marqués par des tensions : les études et supports techniques à l'industrie, l'installation et la maintenance, le transport terrestre. La région a également du mal à recruter dans la construction, la santé... surtout à des postes qualifiés (cadres, chercheurs...). Les offres de cadres et agents de maîtrise, ainsi que celles

d'ouvriers qualifiés, affichent le plus faible taux de satisfaction avec 88 % en 2017, contre 91 % pour les offres d'employés non qualifiés.

Comment, dans ce contexte, se préparer à la sortie de crise sanitaire et comment limiter les tensions ? Les enjeux sont là : il faudra favoriser les synergies dans l'écosystème des acteurs de l'emploi (enseignement supérieur, organismes de formation, institutions, partenaires sociaux...) pour former la main-d'œuvre locale et, d'autre part, renforcer l'attractivité de la région afin d'attirer davantage de candidats diplômés (cadres internationaux, chercheurs...).

Certains secteurs se sont emparés du sujet, à l'image du pôle BFCare. Ce réseau de 45 entreprises du secteur de la santé est mobilisé depuis 2013 pour améliorer la visibilité d'une filière santé qui emploie 10.000 personnes dans la région et peine néanmoins à recruter.

PRIC : 251 MILLIONS D'EUROS POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE

La Bourgogne-Franche-Comté fut la première région française à signer son pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC), dispositif sur quatre ans visant à accompagner et à accélérer la transformation de la formation professionnelle.

Doté d'un budget de 251 millions d'euros (2019-2022), il concerne potentiellement 117.000 personnes, 79.000 demandeurs d'emploi et 38.000 personnes non scolarisées, sans emploi ni formation.

Comment les entreprises peuvent-elles davantage associées à la mise en œuvre du PRIC ?



Infrastructures

Pour une Bourgogne-Franche-Comté mieux connectée

L'idée habituellement développée selon laquelle la Bourgogne-Franche-Comté, bien placée au centre de l'Europe et traversée par des flux naturels importants, ne connaît pas de problème de desserte, mérite d'être remise en question.

D'une part, la desserte « physique » n'est pas optimale. Des territoires entiers restent enclavés, sans autoroute ni voie ferrée (Morvan, Nièvre, Haut-Jura, Châtillonnais, Haute-Saône).

L'offre existante souffre des lacunes : il existe par exemple très peu de dessertes TGV transversales, quasiment aucune liaison TGV vers les aéroports parisiens ou lyonnais, et certains services sont sur la sellette à l'instar de la halte TGV de Montbard. Enfin, alors que l'autoroute et le TGV ne constituent plus des atouts discriminants à l'égard des autres régions, des infrastructures restent manquantes : la région est la seule de France à

n'être pas dotée d'un aéroport – celui de Dole n'étant pas viable et celui de Dijon étant désormais cantonné à l'aviation d'affaires –, le canal Rhin-Rhône reste au point mort tout comme le projet de ligne TGV desservant Nevers.

D'autre part, la desserte « virtuelle » progresse relativement lentement. Au 1^{er} janvier 2020, 99 % de la population de la région étaient couverts par la 4G. En revanche, fin 2019, la Bourgogne-Franche-Comté faisait encore figure de mauvais élève en matière de très haut débit fixe, avec 42 % de la population couverts contre 56 % au plan national.

Des programmes de déploiement de la fibre optique sont en cours ; leur accélération et leur aboutissement sont indispensables au développement économique mais également à l'offre de soins, à la qualité de vie et, en fin de compte, à l'attractivité des territoires.

TRANSITION NUMÉRIQUE

La crise économique-sanitaire a prouvé le rôle essentiel du digital dans les entreprises et les dirigeants sont désormais majoritairement convaincus que la transformation numérique est prioritaire.

Il était temps : 10 % des entreprises françaises seulement ont sauté le pas. La révolution ne consiste pas seulement à se doter d'un site internet mais à digitaliser les process et les métiers, et là, la France est en retard par rapport à beaucoup de pays européens.

De quelle manière la Région peut-elle inciter et accompagner les PME du territoire à s'engager dans cette voie ?



Recherche et innovation

Comment se saisir des opportunités, notamment dans le domaine de la transition énergétique ?

La première Région industrielle de France développe un savoir-faire et une expertise dans les secteurs de la recherche et de l'innovation. Avec 1,3 milliard d'euros dépensés dans la recherche et le développement (chiffres 2014), la Bourgogne-Franche-Comté se classe à la 9^e place des régions françaises (sur 12). Le secteur emploie 12.160 salariés dont 5.600 chercheurs, issus en grande majorité du privé. Accompagnés par la Région, qui alloue désormais 53,6 millions d'euros à l'innovation, à la transition énergétique et au partenariat avec les territoires, ces marchés ouvrent de nouvelles perspectives aux entreprises régionales.

Cet écosystème régional s'appuie sur un socle industriel solide, sur cinq pôles de compétitivité, sur trois projets lauréats de Territoires

d'innovation, sur des centres de recherche d'excellence mondiale, sur quatre organismes nationaux de recherche ou sur des clusters.

Les microtechniques, avec le technopôle TEMIS à Besançon, l'agroalimentaire et la santé avec VITAGORA sont des champs sur lesquels la région est bien identifiée.

La Bourgogne-Franche-Comté se positionne aujourd'hui sur la transition écologique, notamment sur les énergies nouvelles comme l'hydrogène à Belfort ou encore la filière éolienne qui compte aujourd'hui une soixantaine d'entreprises.

Sur ces nouveaux terrains de jeu, la Bourgogne-Franche-Comté saura-t-elle s'imposer ?

LA PRESENCE D'INDUSTRIES DE POINTE STIMULE LA RECHERCHE ET L'INNOVATION

L'industrie régionale bénéficie de l'implantation de quatre pôles de compétitivité favorisant des projets innovants dans l'automobile, la plasturgie, le nucléaire, l'agro-alimentaire et les microtechniques.

Ainsi, bien placée en termes de recherche et de développement, la région y consacre 1,8 % de son PIB. Si elle se situe dans le premier tiers des régions européennes, elle est toutefois en dessous des 3 % préconisés par la Stratégie Europe 2020.

Comment dupliquer le succès des pôles de compétitivité sur des clusters ou des pôles de compétence de plus petite taille ?



Tourisme

Quelle offre construire pour le « monde d'après » ?

Dans un contexte particulièrement difficile, le secteur du tourisme en Bourgogne-Franche-Comté se pose des questions sur son avenir. 2020 est bien entendu une année noire pour le tourisme. Selon Atout France, les pertes de recettes touristiques sont estimées entre 50 et 60 milliards d'euros en 2020 en France.

Si la région n'est évidemment pas épargnée, elle s'appuie sur ses atouts et les chiffres 2019 pour préparer la reprise. Malgré l'absence de la clientèle étrangère, en 2020, le tourisme a malgré tout tiré son épingle du jeu. Il a enregistré près de 11,9 millions de nuitées dans les hébergements marchands, soit un gain de plus d'un million de nuitées depuis 2013.

En 2019, il avait été recensé, en Bourgogne-Franche-Comté, 45 millions de nuitées touristiques françaises (26,6 millions extra-régionales, 18,4 millions intra-régionales) et 28,7 millions de nuitées touristiques étrangères (source Orange Flux vision tourisme).

Des chiffres qui incitent à l'optimisme et à la réflexion. Bien située et relativement bien desservie par autoroute et rail, la Bourgogne-Franche-Comté possède en effet de sérieux arguments pour repenser sa stratégie de communication et devenir une destination à part entière et non plus une région de passage.

La région est en outre tiraillée entre une clientèle de proximité - française et européenne – qui apprécie ses atouts (patrimoine, gastronomie, vin, nature...), et une clientèle chinoise, positionnée sur le low cost. Un choix stratégique est à faire pour cette filière qui emploie 41.200 personnes (3 % de l'emploi touristique national et 4 % des emplois dans la région) et rapporte 4,6 milliards d'euros (6,3 % du PIB régional et environ 3 % de la consommation touristique en France).

Enfin, le contexte a fait grandir la demande d'une nouvelle clientèle locale. Les acteurs du tourisme sont plus que jamais invités à adapter leur offre à ce public qui pense local et est prêt à consommer les produits et services de son propre territoire.

LE TOURISME...

POUR LES HABITANTS

Le contexte de crise sanitaire a fait grandir la demande d'une nouvelle clientèle locale. Les acteurs du tourisme sont plus que jamais invités à adapter leur offre à ce public qui pense local et est prêt à consommer les produits et services de son propre territoire. La qualité du patrimoine architectural, naturel et culturel de la région est susceptible de constituer un sujet de fierté mais aussi un aimant pour inciter à l'installation de Franciliens en quête de qualité de vie.

De quelle manière la Région peut-elle valoriser ses atouts auprès de ses propres habitants ?

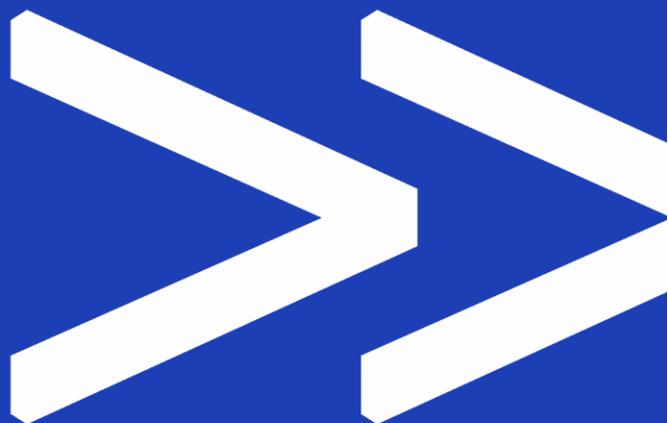
LES PRIORITÉS DU MONDE ÉCONOMIQUE

DE LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

- # 28 - Attractivité
- # 30 - Développement économique
- # 32 - Emploi et formation
- # 34 - Infrastructures
- # 36 - Recherche et innovation

Attractivité

La Région est la collectivité cheffe de file en matière de développement économique en Bourgogne-Franche-Comté. Mais elle intervient, à travers ses différentes politiques publiques et ses engagements financiers, sur de nombreux leviers, contribuant chacun à l'amélioration de l'attractivité du territoire. Cette attractivité, qui concerne l'ensemble du territoire afin d'éviter le sentiment d'une région à deux vitesses, est indispensable au développement des entreprises et des emplois. Sur ce terrain, les priorités des chefs d'entreprise sont les suivantes :





1 Agir en faveur des zones rurales

- Maintenir les établissements scolaires partout.
- Développer l'offre médicale en contribuant à la construction de centres de soins ou en incitant les professionnels de santé à s'installer.
- Améliorer le réseau routier.
- Limiter l'expansion urbaine pour préserver les terres agricoles et la qualité de vie des habitants.
- Inciter à l'implantation et accompagner le développement des commerces, artisans, entreprises.
- Soutenir fortement les initiatives culturelles, génératrices d'attractivité.

2 Faciliter l'implantation, le maintien et le développement des entreprises

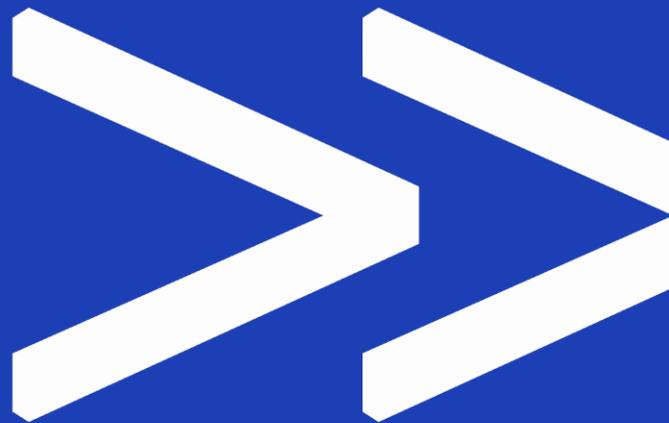
- Simplifier l'accès des aides aux entreprises.
- Soutenir plus fortement encore l'entreprenariat des jeunes et la création de jeunes pousses.
- Créer un guichet unique pour l'ensemble des formalités fiscales et sociales et les demandes d'aides ; ce guichet aura pour rôle notamment de clarifier les aides européennes et d'aider au montage des dossiers pour l'Union.
- Mettre en place une politique proactive en matière de reprise des entreprises, en particulier en zones rurales et dans les secteurs d'activité souffrant d'une pénurie de demande.

3 Porter haut les couleurs de la Bourgogne-Franche-Comté à travers un marketing territorial

- Soutenir les entreprises touristiques, par exemple en créant une société foncière régionale avec la Banque des territoires pour reprendre les établissements.
- Soutenir fortement le tourisme d'affaires en dopant la visibilité de l'offre régionale et en accompagnant les organisateurs d'événements.
- Valoriser encore plus activement les atouts touristiques du territoire pour augmenter les flux, générateurs de retombées économiques et d'emploi.
- Doter le territoire d'équipements capables d'attirer et de fidéliser des populations de cadres et de chercheurs (écoles internationales par exemple).
- Mettre en avant les « champions de la Bourgogne-Franche-Comté » (acteurs économiques mais aussi culturels, sportifs, associatifs...), qui font figure d'exemples.

Développement économique

Le développement économique doit être porté conjointement par les pouvoirs publics et par les acteurs économiques que sont les organisations professionnelles et les entreprises, en lien avec les opérateurs de la formation, de l'emploi et de la recherche. Le bon fonctionnement de cet écosystème conditionne le développement économique du territoire. Il est également la clé de la sortie de crise.





1 Impliquer les chefs d'entreprise

- Intégrer davantage les dirigeants d'entreprise dans l'AER. Augmenter sa communication sur son action et ses succès auprès de la population pour faire d'elle l'ambassadrice du territoire.
- Associer les dirigeants aux réflexions et aux décisions relatives au développement économique, dans la mise en œuvre des dispositifs emploi-formation, instaurer un dialogue permanent avec les acteurs économiques.
- Installer des assises de la construction et de l'aménagement du territoire dans le cadre du suivi du contrat de plan État-Région.

2 Faciliter la mise en relation des acteurs

- En matière d'emploi, créer des lieux de rencontre et d'échanges entre les branches professionnelles et les organismes de formation.
- En matière de recherche, faciliter le recours des entreprises aux laboratoires, aux centres de recherche publics, aux universités et grandes écoles afin de favoriser les transferts de technologie.
- En matière de formation, construire des partenariats entre la collectivité et les entreprises pour faciliter l'entrée dans l'emploi des jeunes dont la Région a financé la formation professionnelle ; bâtir par exemple un cadre d'engagements pour les transitions et reconversions professionnelles, ou encore renforcer la concertation avec les branches pour l'élaboration du programme régional de développement des formations.

3 Agir au plus près des entreprises

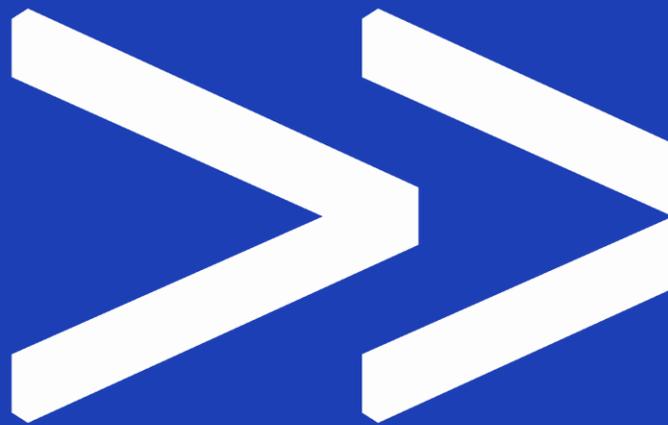
- Affirmer une politique fiscale modérée et incitative qui privilégie l'investissement et augmente la compétitivité des entreprises. Ne pas créer de nouvelle fiscalité.
- Clarifier les rôles entre la Région et les EPCI sur le champ du développement économique.
- Miser sur les ressources du territoire, par exemple en instaurant un label « 100 % BFC » dans les appels d'offres ou en favorisant la création de GIE industriels de développement autour des productions agricoles ou sylvicoles.
- Augmenter le nombre de sites industriels clés en main.
- Simplifier les dispositifs d'aides et attribuer des aides sans les conditionner à des contreparties qui nuiraient à leur mise en œuvre.
- Accompagner les entreprises, par du conseil, des audits et des financements, dans les transitions environnementale et numérique.
- Mettre en œuvre des accélérateurs ou tout dispositif permettant la croissance des PME, pour faire de celles-ci des ETI.

4 Soutenir les entreprises victimes de la crise économique-sanitaire

- Mettre en œuvre une cellule d'accueil et d'écoute des chefs d'entreprise.
- Contribuer à la consolidation de la structure financière des entreprises.
- Protéger l'économie présentielle et de proximité sur tout le territoire régional en utilisant notamment le levier de la commande publique.
- Relocaliser la production de matières premières vierges.

Emploi et formation

Dans un paysage de la formation professionnelle bouleversé et un contexte de crise, la Région a la capacité d'agir à la fois sur l'orientation, la coordination des politiques de formation professionnelle et l'apprentissage. L'efficacité des politiques publiques dépendra de la capacité de la collectivité et des acteurs économiques à imaginer ensemble des solutions pour répondre aux enjeux cruciaux en matière de formation et d'emploi.





1 Construire un territoire de compétences en lien avec les besoins des entreprises

- Attirer davantage de talents et soutenir fortement le développement des universités et des grandes écoles d'ingénieurs ou de commerce.
- Poursuivre l'accompagnement des CFA quels qu'ils soient dans la mesure où ils répondent aux besoins des entreprises et des territoires, notamment pour les premiers niveaux de qualification.
- Orienter massivement les demandeurs d'emploi vers les filières qui recrutent pour répondre aux besoins exprimés par les branches et les entreprises.
- Soutenir le développement des compétences des salariés grâce à des financements innovants (aides à l'alternance ou à la reconversion, abondements au CPF, mobilisation des fonds du Pric...).
- Travailler sur le maintien dans l'emploi et la reconversion des salariés seniors.
- Déployer ou poursuivre le déploiement d'outils innovants : dispositif Transco, solutions d'emploi à temps partagé et de mobilité inter-entreprises, guichet unique, services type « La bonne compétence pro », CAPECO, actions de féminisation du numérique...

2 Assurer à tous les publics un accès aisé à la connaissance des métiers et une bonne orientation

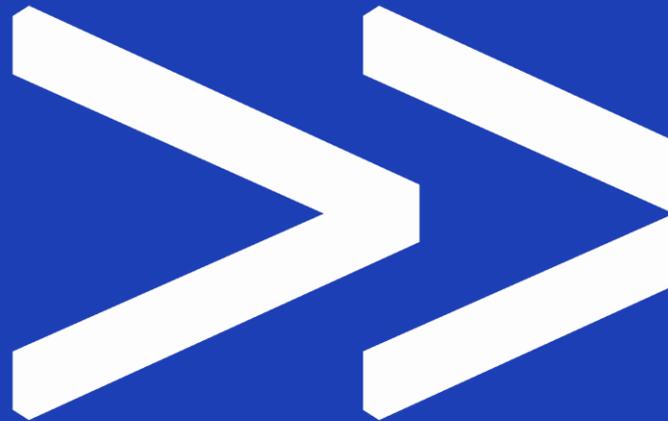
- Diffuser largement des informations qualitatives sur l'orientation et la reconversion, en veillant à ce que tous les publics y aient accès.
- Poursuivre la stratégie d'amélioration du service public régional d'orientation ; rapprocher celui-ci au maximum des acteurs économiques locaux.
- Accompagner et optimiser la formation continue pour l'ensemble des publics salariés ou demandeurs d'emploi.
- Promouvoir les filières qui recrutent, traditionnelles ou nouvelles.
- Intégrer dans les priorités d'orientation l'accès des jeunes à l'apprentissage dès 16 ou 18 ans, dans les filières en tension.
- Amplifier la communication autour du conseil en évolution professionnelle.

3 Garantir une offre de formation agile, en cohérence avec les besoins des entreprises

- Adapter l'offre de formation dans chaque territoire, en fonction des besoins exprimés par les entreprises, les branches, les réseaux professionnels.
- Développer des formations répondant aux besoins conjoncturels ou émergents.
- Inscrire l'économie circulaire au cœur des formations pour préparer la transformation des filières.
- Soutenir l'innovation pédagogique, par exemple la digitalisation des formations, la mise en place de parcours hybrides, le déploiement d'un langage commun unique (Lhéo)...
- Favoriser l'individualisation et la personnalisation des parcours de formation et développer la stratégie par blocs de compétences. Développer les formations courtes d'accès à l'emploi et l'évaluation préalable à l'entrée en formation.

Infrastructures

La mise en œuvre d'infrastructures de transport et de connexion à très haut débit constitue un préalable au développement économique de la région. La Bourgogne-Franche-Comté qui, dans le contexte d'un retour en vogue des territoires à taille humaine et à haute qualité de vie, peut saisir de belles opportunités à condition de ne pas prendre de retard sur le sujet.





1 Renforcer le maillage territorial

- Porter le projet d'autoroute A26 entre Auxerre et Bourges.
- Dimensionner les liaisons transfrontalières entre le Doubs, le Jura et la Suisse en soutenant les projets ferroviaires (ligne des hirondelles), et routiers (RN 57 et RN 83).
- Engager une vraie réflexion sur la desserte aérienne de la région.
- Désenclaver les territoires ruraux en étudiant les infrastructures manquantes ou insuffisantes.

2 Miser sur le ferroviaire

- Développer les dessertes TGV inter-régions et vers les aéroports de Roissy et de Lyon.
- Améliorer la desserte Nevers-Paris.
- Défendre les dessertes TGV, notamment celle de Montbard.
- Contribuer à l'amélioration de la qualité de service grâce à l'ouverture à la concurrence de l'exploitation des TER.
- Développer le fret ferroviaire.

3 Développer les nouvelles mobilités

- Encourager la pratique du covoiturage.
- Soutenir l'utilisation du vélo au quotidien : déploiement de pistes cyclables, création d'infrastructures (parcs de stationnement...), jalonnements...
- Encourager (par des campagnes de communication) et faciliter (par la création de plateformes d'échanges) la multimodalité, en valorisant l'impact environnemental de l'utilisation de modes de transport alternatifs à la voiture solo.
- Mettre en œuvre un plan régional d'équipement en bornes électriques pour accompagner le développement du parc de voitures électriques.
- Accentuer le développement des mobilités hydrogène, notamment pour les parcs d'autocars et de bus.

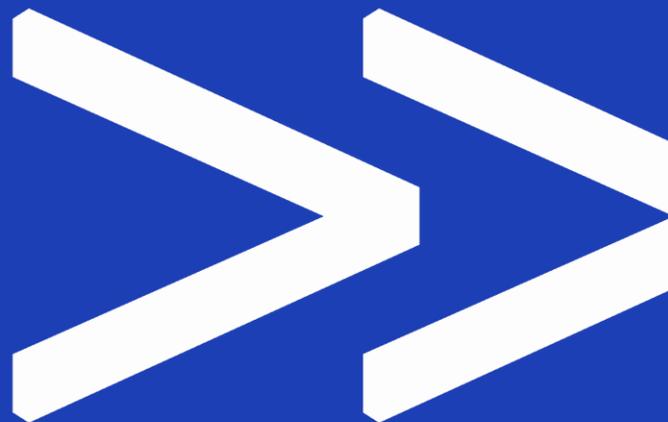
4 Soutenir la transition numérique

- Veiller au maillage intégral du territoire par la fibre optique ou des solutions alternatives donnant accès au très haut débit pour tous et notamment aux entreprises.
- Accompagner une dynamique territoriale forte sur l'ensemble des axes stratégiques : développement économique, innovation, enseignement supérieur, recherche, formation, orientation professionnelle.
- Lancer un plan d'accompagnement à la montée en puissance du télétravail.
- Monter en compétences les citoyens sur les usages numériques, facteurs d'employabilité et d'inclusion sociale.
- Inciter les entreprises, notamment les TPE, les commerces, l'artisanat, à s'engager dans la transition numérique.
- Protéger les entreprises en déployant un plan d'action régional en matière de cybersécurité.
- Créer un écosystème numérique en suscitant la création et l'implantation de data centers, d'experts, de centres de services numériques...

Recherche et innovation

La Région, en lien avec les entreprises et l'écosystème de la recherche et de l'innovation, est en mesure de porter des filières innovantes, de les faire rayonner, de les rendre attractives.

Cheffe de file de l'action des collectivités territoriales en matière de biodiversité et de développement durable, la Région peut faire de cette thématique un marqueur fort d'attractivité, de compétitivité et de croissance économique.



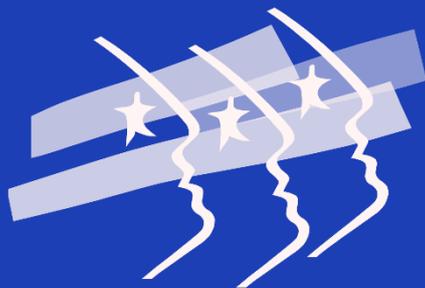


1 Conforter la Bourgogne-Franche-Comté comme une terre d'innovation

- Faire le choix de filières d'avenir, à l'instar de l'hydrogène.
- Soutenir l'investissement R&D des entreprises.
- Contribuer à la consolidation des pôles de compétitivité et clusters.
- Inciter les acteurs du territoire à se positionner sur les appels à projets nationaux, européens et internationaux.
- Contribuer à la diffusion de l'information scientifique en assurant la promotion des travaux de recherche menés dans les universités et centres de recherche de la région auprès des entreprises.
- Soutenir des manifestations d'envergure internationale, par exemple Micronora.

2 Positionner la Bourgogne-Franche-Comté comme un acteur engagé dans le champ de la transition écologique

- Impliquer les acteurs économiques dans l'élaboration de la stratégie régionale pour la biodiversité, dans le plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD).
- Poursuivre la sensibilisation des entreprises et les accompagner dans leurs démarches de sobriété énergétique grâce à des partenariats scientifiques.
- Accompagner et favoriser la progression des entreprises en matière d'éco-conception.
- Accompagner les entreprises dans l'évaluation de leur impact sur la biodiversité pour construire un plan d'actions efficace.
- Mener une politique ambitieuse de rénovation énergétique des bâtiments publics.
- Soutenir des projets exemplaires sur le plan environnemental – construction bois, énergies renouvelables, constructions ou quartiers zéro carbone...
- Développer les synergies industrielles territoriales en favorisant la mise en relation des acteurs d'un même territoire autour de problématiques de flux (matière, énergie, services...)
- Favoriser les circuits courts et l'approvisionnement local pour réduire l'empreinte carbone.
- Soutenir l'économie circulaire : favoriser la création de filières de recyclage
- Favoriser le rapprochement de l'offre et la demande de matières recyclées.
- Assurer un maillage cohérent de la gestion des déchets.
- Concourir à l'aménagement d'infrastructures favorisant la transition énergétique (stations d'avitaillement par exemple).
- Faire de la biodiversité régionale, un levier d'attractivité territoriale.



MEDEF
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Siège social

Maison des Entreprises
6, allée André Bourland
BP 67007 - 21070 DIJON CEDEX

Antenne de Besançon

Parc Slava
7, rue Auguste Jouchoux
25000 BESANÇON